

Conseil Municipal du lundi 26 mars 2018 - 20h30

Compte rendu

L'An deux mil dix huit, le vingt six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OMNÈS, Maire.

Etaient présents : M. David BOUGEARD, M. Hervé TOSTIVINT, Mme Monique MACÉ, M. Christophe ALLÉE, Mme Vanessa LECORGUILLÉ, M. Xavier DUGENETAIS, Mme Fabienne DEMAY, M. Pierrick GILLET, M. Elie SALMON, Mme Chantal CRESPEL, M. Serge COLLET, Mme Joëlle BRINDEJONC,

Absents : Mme Sonia LE QUERNEC, Mme Linda GUENROC, M. Laurent PROVOST, M. René GOURGA

Nombre de Conseillers en exercice : 17 ;

Présents : 13;

Votants : 13

Date de convocation 19/03/2018

Secrétaire : Monique MACÉ

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne Mme Monique MACÉ en tant que secrétaire de séance.

Ajout à l'ordre du jour :

- Ecole : Participation de la commune de Guitté pour l'année scolaire 2017/2018

Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 19 février 2018

1. Ecole publique : Choix d'un logo
2. Comptes de gestion 2017
3. Comptes administratifs 2017
4. Affectation des résultats 2017
5. Taux d'imposition 2018
6. Vote des subventions aux associations 2018
7. Budgets Primitifs 2018
8. Association CSF : Bilan 2017, demande de subvention 2018 et mise en place d'une convention
9. Aménagement des espaces publics du centre bourg Tranche 2 : Devis éclairage de l'église
10. Marché publics : Révision du PLU : Avenant au marché Atelier d'Ys
11. Marché public : Groupement de commande travaux entretien voirie et autres équipements
12. Aménagement des espaces publics du centre bourg Tranche 2 : Devis éclairage de l'église
13. Assainissement non collectif : Adhésion au groupement de commande et tarif des prestations
14. Subvention : Demande d'aide financière pour voyage scolaire
15. Personnel municipal : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
16. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
17. Questions diverses
 - Tirage au sort des jurés d'assises

Lecture et approbation du PV de la séance du 19 février 2018

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance. Le procès verbal de la séance du 8 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

Ecole publique : Choix d'un logo (DEL2018-17)

Monsieur le Maire indique que les enfants de l'école ont travaillé sur la mise en œuvre d'un logo pour l'école publique, trois modèles ont été retenus en priorité.

Monsieur David Bougeard présente la série de logos proposés aux membres du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir le logo proposé en deuxième position à savoir le logo présentant le chiffre 7 en couleur bleu,

PRECISE que ce logo sera utilisé sur tous les supports de communication de l'école publique.

Comptes de gestion 2017 (DEL 2018-18)

Monsieur le Maire annonce que les comptes de gestion du trésor public sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Monsieur le Maire propose de délibérer dans ces termes afin d'approuver les comptes de gestion :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire propose d'approuver les Comptes de Gestion 2017 proposés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

DECLARE à l'unanimité que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Comptes Administratifs 2017 (DEL 2018-19)

Monsieur le Maire laisse la présidence du Conseil Municipal au conseiller municipal, doyen d'âge de la commission finances. Les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2017 ainsi que les comptes administratifs 2017 sont présentés.

Compte administratif de la commune

Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2016	-	453 112.43 €
Opérations de l'exercice 2017	993 597.37 €	1 619 169.18 €
Totaux	993.597.37 €	2 072 281.61 €
Résultat de clôture du budget 2017	-	1 078 684.24 €

1. Section d'investissement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2016	262 603.19 €	-
Opérations de l'exercice 2017	1 300 738.38 €	1 699 442.26 €
Totaux	1 563 341.57 €	1 699. 442. 26€
Résultat de clôture du budget 2017		136 100.69 €

Hors de la présence de Mr OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget Commune

Compte administratif du service assainissement

Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2016	-	87 846.08 €
Opérations de l'exercice 2017	34 148.09 €	82 871.49 €
Totaux	34 148.09 €	170 717.57 €
Résultat de clôture du budget 2017	-	136 569.48 €

Section d'investissement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2016	-	192 716.70 €
Opérations de l'exercice 2017	79 484.77 €	14 234.35 €
Totaux	79 484.77 €	206 951.05 €
Résultat de clôture du budget 2017		127 466.28 €

Hors de la présence de Mr OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE le compte administratif 2017 du budget Assainissement

Compte administratif du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2016	-	1 309.42 €
Opérations de l'exercice 2017	1 826.09 €	1 069.16 €
Totaux	1 826.09 €	2 378.58 €
Résultat de clôture du budget 2017		552.49 €

Pas de section d'investissement

Hors de la présence de Mr OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE le compte administratif 2017 du budget Spanc

Compte administratif du Lotissement « Le Champ Janaie »

Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2016	749.36 €	
Opérations de l'exercice 2017	357 043.60 €	357 043.60 €
Totaux	357 792.96 €	357 043.60 €
Résultat de clôture du budget 2017	749.36 €	

Section d'investissement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2016		195 276.21 €
Opérations de l'exercice 2017	437 589.92 €	340 422.05 €
Totaux	437 589.92 €	535 698.26 €
Résultat de clôture du budget 2017		98 108.34 €

Hors de la présence de Mr OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE le compte administratif 2017 du budget « Lotissement le Champ Janaie »

Affectation des résultats 2017 (DEL 2018-20)

Budget communal :

Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 du budget communal rappelle les résultats de la section de **fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2017 (A)	625 571.81 €
Report à nouveau (B)	453 112.43 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017 (A+B)	1 078 684.24 €

Le résultat de la section d'**investissement** est le suivant :

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	+ 136 100.69 €
---	----------------

Les **restes à réaliser** de la section d'investissement sont les suivants :

Restes à réaliser en dépenses :	Restes à réaliser en recettes :	soldes des restes à réaliser : (D)
143 698 €	0 €	143 698.00 €

Il en ressort donc un **besoin de financement** de la section d'investissement :

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	7 597.31 €
---	------------

Conformément à l'instruction comptable M14, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter au budget communal pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F) :	7 598.00 €
--	------------

2°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	1 071 086.24€
--	---------------

Budget Assainissement :

Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 du budget assainissement rappelle les résultats de la section de **fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2017 (A)	48 723.40 €
Report à nouveau (B)	87 846.08 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017 (A+B)	136 569.48 €

Le résultat de la section d'**investissement** est le suivant :

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	127 466.28 €
---	--------------

Les **restes à réaliser** de la section d'investissement sont les suivants :

Restes à réaliser en dépenses :	Restes à réaliser en recettes :	soldes des restes à réaliser : (D)
0 €	0€	0 €

Il en ressort donc un **besoin de financement** de la section d'investissement :

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	0 €
---	-----

Monsieur le Maire propose de ne rien affecter à la section d'investissement (compte 1068)

Conformément à l'instruction comptable M14, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne rien affecter au budget assainissement pour 2018.

Taux d'imposition 2018 (DEL 2018-21)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les mêmes taux d'imposition pour l'année 2018 que ceux pratiqués en 2017. A taux constant le revenu serait le suivant :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Taux 2018	Produit des impôts attendu pour 2018
Taxe d'habitation	1 302 000	14,43 %	187 879€
Taxe foncière bâti	894 900	17,15 %	153 475 €
Taxe foncière non bâti	178 200	46,10 %	82 150 €
Total:			423 504 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les taux d'imposition indiqués ci-dessus pour l'année 2018.

Vote des subventions aux associations 2018 (DEL 2018-22)

Monsieur le Maire propose de voter les subventions suivantes aux associations

Nom de l'association	Ville	Vote de la subvention 2018
Club des Menhirs	Médréac	380 €
Association Quads-cool	Médréac	500€
Association communale de Chasse	Médréac	200 € fonctionnement + 400 € pour le piégeage
UNC - AFN	Médréac	270 €
Union Sportive Médréac	Médréac	3 000 €
Vie Libre section Médréac	Médréac	380 €
Comité des fêtes de Médréac	Médréac	2 000 €
Association Loisirs Créatifs	Médréac	250 €
Musiques et orgues	Montauban	170 €
Amicale des donneurs de sang	Montauban	150 €
Association le trèfle à 4 feuilles	Montauban/ Médréac	500 €
EAPB Brocéliande - Athlétisme	Iffendic	50 €
Olympic club Montalbanais- Judo	Montauban	150 €
OCCE école publique (petites sorties scolaires)	Médréac	10 €/enfant pour 1 sortie /an sur justificatif Soit 1 300 € (*1)
OCCE Ecole publique (classe de découverte)	Médréac	40 € x 35 élèves Soit 1 400 € (*2)
Ecole privé St Joseph (Semaine au cirque)	Médréac	1 000 €
CSF de Médréac (accueil de loisirs)	Médréac	26 000 €
CSF de Médréac (espace vie sociale)	Médréac	13 000 €
Med'Santé		1 000 €
Non affecté		22 900 €
Total prévu au budget :		75 000.00 €

Pour les sorties scolaires, le Conseil Municipal précise qu'il est subventionné 1 sortie par élève (petite ou grande) par année scolaire

(*1) Pour les petites sorties scolaires (à la journée), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :

→ 10 €/enfant pour 1 sortie /an sur justificatif présenté par l'école.

(*2) Pour les voyages scolaires (plusieurs jours), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :

→ pour un voyage dont le cout par élève est < 400 € : 40 €/enfant pour 1 voyage /an sur justificatif présenté par l'école.

→ Pour un voyage dont le cout par élève est > 400 € : 10% du cout du voyage pour 1 voyage / an sur justificatif présenté par l'école.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder les subventions énoncés ci-dessus au titre de l'année 2018 ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de ces subventions.

Budgets primitifs 2018 (DEL 2018-23)

L'assemblée délibérante vote le budget au niveau du **chapitre** pour la section de fonctionnement et au niveau du **chapitre** pour la section d'investissement (le détail par article pour les dépenses d'investissement est fourni pour information).

Budget Communal

Section de Fonctionnement

Dépenses

	<u>Vote 2018</u>
011 Charges à caractère général	348 150.00 €
012 Charges de personnel	441 300.00 €

014	Atténuation de produits	150.00 €
65	Autres charges de gestion courante	213 984.00 €
66	Charges financières	55 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 740.00 €
042	Opérations d'ordre	21 520.00 €
023	Virement à la section d'investissement	<u>1 413 313.24 €</u>
	TOTAL	2 495 157.24 €

Recettes

Vote 2018

70	Produits des services	108 900.00 €
73	Impôts et taxes	644 221.00 €
74	Dotations, subventions et participations	496 200.00 €
75	Autres produits de gestion courante	145 000.00 €
013	Atténuation de charges	2 000.00 €
77	Produits exceptionnels	750.00 €
042	Opérations d'ordre	27 000.00 €
002	Excédent de fonctionnement antérieur reporté	<u>1 071 086.24 €</u>
	TOTAL	2 495 157.24 €

Section d'Investissement

Dépenses

RAR

Vote 2018

16	Remboursements emprunts et dettes		376 500.00 €
20	Immobilisations incorporelles	85 525.00 €	45 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	58 173.00 €	210 500.00 €
	2111 Terrains nus		30 000.00 €
	2128 Autres agencem. et aménagement. Terrains		67 000.00 €
	2132 Immeubles de rapport		20 000.00 €
	2135 Agencements		24 000.00 €
	2152 Installations de voirie		16 000.00 €
	2183 Matériel informatique et de bureau		20 000.00 €
	2184 Mobilier		0.00 €
	2188 Acquisition divers matériels		33 500.00 €
23	Immobilisations en cours		864 000.00 €
	2312 Aménagement de terrains		24 000.00 €
	2313 Constructions		820 000.00 €
	2318 Autres Immos corporelles		20 000.00 €
040	Opérations d'ordre		27 000.00 €
041	Opérations d'ordre		<u>200 000.00 €</u>
	TOTAL	143 698.00 €	1 723 000.00 €

Recettes

Vote 2018

10	Dotations, fonds divers, réserves		166 598.00 €
	10222 F.C.T.V.A.	150 000.00 €	
	10226 Taxe aménagement	9 000.00 €	
	1068 excédents capitalisés	7 598.00 €	
13	Subventions et participations		120 000.00 €
2315	Installations, matériels et outillages techniques		87 826.08 €
021	Virement de la section de fonctionnement		1 413 313.24 €
040	Opérations d'ordre		21 520.00 €
041	Opérations d'ordre		200 000.00 €
001	Excédent antérieur reporté		<u>136 100.69 €</u>
	TOTAL		2 145 358.01 €

Excédent en investissement de 278 660.01€

Budget du service d'Assainissement

Section d'Exploitation

Dépenses

	<u>Vote 2018</u>
011 Charges à caractère général	79 000.00 €
66 Charges financières	0.00 €
042 Opérations d'ordre	12 954.05 €
023 Virement à la section d'investissement	<u>128 599.22 €</u>
TOTAL	220 553.27 €

Recettes

	<u>Vote 2018</u>
70 Produits des services	78 900.00 €
042 Opérations d'ordre	5 083.79 €
002 Excédent d'exploitation antérieur reporté	<u>136 569.48 €</u>
TOTAL	220 553.27 €

Section d'Investissement

Dépenses

	<u>Vote 2018</u>
16 Emprunts	16 385.50 €
21 Immobilisations corporelles	40 000.00 €
23 Immobilisations en cours	207 550.26 €
040 Opérations d'ordre	5 083.79 €
041 Opérations d'ordre	<u>60 000.00 €</u>
TOTAL	329 019.55 €

Recettes

	<u>Vote 2018</u>
040 Opérations d'ordre	12 954.05 €
041 Opérations d'ordre	60 000.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	128 599.22 €
001 Excédent d'investissement antérieur reporté	<u>127 466.28 €</u>
TOTAL	329 019.55 €

Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Section d'Exploitation (Pas de section d'investissement)

Dépenses

	<u>Vote 2018</u>
011 Charges à caractère général	1 500.00 €
65 Autres charges de Gestion Courante	<u>52.49 €</u>
TOTAL	1 552.49 €

Recettes

	<u>Vote 2018</u>
70 Produits des services	1 000.00 €
002 Excédent de fonctionnement antérieur reporté	<u>552.49 €</u>
TOTAL	1 552.49 €

Budget Lotissement communal le Champ Janaie

Section de Fonctionnement

Dépenses

	<u>Vote 2018</u>
60 Achats et variations de stocks	0.00 €
65 Autres charges de gestion courante	5.00 €
66 Charges financières	5 000.00 €
043 Op. Ordres à l'intérieur de la section	5 005.00 €
042 Op. Ordre de transfert entre section	449 735.76 €
002 Déficit de fonctionnement	<u>749.36 €</u>

	TOTAL	460 495.12 €
<u>Recettes</u>		
		<u>Vote 2018</u>
7015	Vente de terrains aménagés	100 490.12 €
043	Op. Ordres à l'intérieur de la section	5 005.00 €
042	Op. Ordre de transfert entre section	<u>355 000.00 €</u>
	TOTAL	460 495.12€

Section d'investissement

Dépenses

1641	Emprunt	72 000.00 €
040	Opérations d'ordre	<u>355 000.00 €</u>
	TOTAL	427 000.00 €

Recettes

001	Excédent reporté	98 108.34 €
040	Opérations d'ordre	<u>449 735.76 €</u>
	TOTAL	547 844.10 €

Excédent en investissement de 120 844.10€

Association CSF : Bilan 2017, demande de subvention 2018 et mise en place d'une convention (DEL 2018-24)

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'association CSF de Médréac a présenté à la commune son compte administratif 2017 et le budget prévisionnel 2018. Ce compte administratif et ce budget primitif ont été présentés pour validation lors de l'assemblée générale de l'association.

Monsieur Christophe ALLÉE présente aux membres présents le compte rendu de ces budgets et de l'activité de l'association CSF.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le versement de la subvention d'un montant de 26 000€ pour l'année 2018 pour le centre de loisirs et le versement de la subvention de 13 000€ pour l'espace vie sociale et demande l'autorisation de signer la convention s'y rapportant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le bilan financier de l'association pour l'année 2017 ;

DECIDE de subventionner à hauteur de 26 000 € l'association CSF au titre de l'année 2018 pour soutenir ses missions d'intérêt général et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2018 ;

DECIDE de subventionner à hauteur de 13 000 € l'activité EVS de l'association CSF au titre de l'année 2018 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention financière avec l'association afin de définir les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

CHARGE Monsieur le Maire de verser la subvention de 39 000 € ;

Révision du PLU Avenant n°1 au marché Atelier d'Ys (DEL 2018-25)

Monsieur le Maire précise qu'il convient de compléter l'acte d'engagement signé par l'Atelier d'Ys, Bureau d'étude chargé de la mise en œuvre de la révision du PLU. En effet, l'article 5 de l'Acte d'Engagement stipule que les prix sont révisables, sans indiquer quelles sont les modalités de cette dernière.

L'avenant n° 1 au marché précise donc les modalités de révision de prix, à savoir :

$$C = 0.125 + 0.875 \frac{I_m - 6}{I_0 - 6}$$

$I_0 - 6$ = Valeur de l'index ingénierie du mois m_0 Etudes (mois d'établissement du prix), moins 6 mois,

$I_m - 6$ = Valeur de l'index ingénierie du mois m de fin de la phase de la tranche ferme, ou de la tranche conditionnelle correspondante, moins 6 mois.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter cet avenant n°1.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la passation de l'avenant n°1 proposé par l'Atelier d'Ys pour la précision sur les modalités de révision des prix,

CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette décision.

Groupement de commande travaux entretien voirie et autres équipements (DEL 2018-26)

M. le Maire expose les modalités du groupement de commandes :

Dans le prolongement des réflexions engagées en matière de mutualisation entre la communauté de communes et les communes, il est proposé de lancer un groupement de commande portant sur des travaux d'entretien concernant les équipements suivants :

- La voirie (voirie communale pour les Communes **sauf les chemins de randonnées**, voirie d'intérêt communautaire pour la Communauté de communes) ;
- Les équipements communaux (et notamment les abords);
- Les équipements communautaires (et notamment les abords);
- Les Zones d'Activités des Communes ;
- Les Zones d'Activités Economiques de la Communauté de communes.

Les travaux concernent les petits travaux d'entretien, les travaux avec point à temps automatique, le curage, le fauchage/débroussaillage et la signalisation horizontale sur les équipements cités ci-dessus. **Sont exclues du groupement ces mêmes prestations lorsqu'elles participent à l'aménagement, la création ou la modernisation d'une voirie.**

Etant précisé que les communes ont la possibilité de n'adhérer qu'à certains types de travaux cités ci-dessus. Le seul impératif est d'avoir au moins 2 membres (dont la Communauté de communes coordonnateur) par type de travaux. Les travaux pour lesquels la commune adhère sont les suivants :

Petits travaux d'entretien	Point à temps automatique	curage	Fauchage et débroussaillage	Signalisation horizontale
X	X	X	X	X

Modalités envisagées :

- Établissement d'une convention constitutive approuvée et signée par chacun des membres de ce groupement (CCSMM et chaque commune qui le souhaite) ; aucune adhésion n'est possible en cours d'exécution des marchés ou accords-cadres.

Les communes souscrivent au groupement sans obligation de commande immédiate mais sous conditions de signature de la convention avant lancement des marchés ou accords-cadres et la transmission des éléments nécessaires au lancement de la consultation avant une date déterminée par le coordonnateur du groupement.

- Désignation d'un coordonnateur chargé de procéder à l'organisation de l'opération (consultation, signature et notification des marchés ou accords-cadres) ; La communauté de commune se propose d'être le coordonnateur et de prendre à sa charge les frais de procédures durant cette phase. Chaque commune ayant souscrit à la convention constitutive aura à sa charge l'exécution des marchés ou accords-cadres afférent à ses propres besoins.
- Accords-cadres à bon de commande : Le montant minimum de commande est fixé suivant les besoins de la communauté de communes afin d'assurer ce minimum. Les accords-cadres à bons de commande comporteront également un montant maximum.
- Durée de la convention : elle est conclue pour une période allant de sa signature jusqu'à l'extinction des obligations contractuelles nées de l'exécution des marchés ou accords-cadres passé par le groupement de commandes.

VU la proposition de création d'un groupement de commandes pour lancer une consultation pour des petits travaux d'entretien, des travaux avec point à temps automatique, du curage, fauchage/débroussaillage et la signalisation horizontale sur la voirie, les équipements communautaires et communaux, les zones d'activités économiques et les zones d'activités des communes ;

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes présenté par la communauté de communes Saint-Méen/Montauban,

Le Conseil Municipal, après délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER la constitution du groupement de commande pour lancer une consultation pour des petits travaux d'entretien, des travaux avec point à temps automatique, le curage, le fauchage/débroussaillage et la signalisation horizontale sur la voirie, les équipements communautaires et communaux, les zones d'activités économiques et les zones d'activités des communes ;

D'ADHÉRER au groupement de commandes de la communauté de communes Saint-Méen Montauban pour les types de travaux indiqués dans le tableau de la présente délibération et qui concernent la voirie, les équipements communautaires et communaux, les zones d'activités économiques et les zones d'activités des communes ;

D'APPROUVER les termes de la convention constitutive du dit groupement de commandes,

DE DÉSIGNER la communauté de communes Saint-Méen Montauban en tant que coordonnateur du groupement,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la dite convention et les documents se rapportant à ce dossier.

Assainissement non collectif Tarifs des prestations de contrôles (DEL 2018-27)

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2224-7 et suivants ;

Vu l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif, remplacé par l'arrêté du 7 septembre 2009,

Vu la délibération du conseil Municipal n° 31/13.10.2005 en date du 13 octobre 2005 créant un service d'assainissement non collectif,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2017-87 du 2/10/2017 constituant un groupement de commande pour le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes signée le 23 janvier 2018,

Vu l'acte d'engagement signé entre la Ville de Montauban, Coordonateur du groupement et la société SAUR de Cesson sévigné,

Considérant que ce service doit être géré comme un service à caractère industriel et commercial,

Considérant que ce service doit être équilibré en recettes et en dépenses,

Considérant que le financement de ce service doit être assuré par une redevance perçue en contrepartie d'un service rendu auprès des usagers dudit service.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte les redevances d'assainissement non collectif comme suit :

- Contrôle de faisabilité: 49.00 € HT x 10 % = 53.90 € TTC
- Contrôle de conception : 49.00 € HT x 10% = 53.90 € TTC
- Contrôle de réalisation : 75.00 € HT x 10% = 82.50 € TTC
- Contrôle de bon fonctionnement (périodique) : 61.00 € HT x 10% = 67.10 € TTC
- Contre visite (CBF P) 39.00 € HT X 10 % = 42.90 € TTC
- Contrôle de bon fonctionnement (avant vente d'un bien immobilier) : 120.00 € HT x 10% = 132.00 € TTC
- Visite technique (CBF AV) 84.00 € HT x 10% = 92.40 € TTC
- Prélèvement et analyse de rejet (paramètre MES et DBO) : 43.00 € HT x 10% = 47.30 € TTC

CHARGE Monsieur le Maire d'appliquer cette redevance aux usagers bénéficiant des services du SPANC à compter du 01/04/2018

Demande d'aide financière pour voyage scolaire (DEL 2018-28)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par le Collège « La Gautrais » de Plouasne.

Le collège sollicite une participation financière de la commune de Médréac, dans le cadre de voyages organisés et auxquels deux élèves de Médréac y sont inscrits.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette demande d'aide financière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de ne pas accorder d'aide financière au collège « La Gautrais » de Plouasne pour les voyages organisés en 2018.

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (DEL 2018-29)

Compte tenu de l'ancienneté d'un agent dans le cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux, celui-ci peut bénéficier d'un avancement de grade au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

L'avancement de grade ne peut être prononcé que si le poste correspondant au grade d'avancement est vacant au tableau des emplois permanents. A défaut, il convient de créer le poste par délibération et ce, préalablement à la nomination.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée sur les droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Vu la proposition de la Commission Administrative Paritaire,

Considérant l'ancienneté de Madame CHERBONNET Sophie dans le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial ;
Il convient de procéder à la création et à la suppression des postes concernés et de modifier le tableau des emplois comme suit au 1^{er} avril 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La suppression de l'emploi au grade d'adjoint technique,
- La création d'un poste au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2018,
- De modifier comme suit le tableau des emplois :

Service : Technique					
Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Entretien	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	24.00h
Entretien	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	28.50h
Ecole	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	28.00 h
Restaurant scolaire	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	0	15.42 h
Restaurant scolaire	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	C	0	1	15.42 h
Restaurant scolaire	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	16.55h
Restaurant scolaire	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	28.00h
Ecole et restaurant scolaire	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	15.50h
Services techniques	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	35.00h
Services techniques	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	35.00h
Services techniques	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35.00h
Service : Administratif					
Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Administratif	Rédacteur	B	1	1	35.00h
Administratif	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	35.00h
Administratif	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	35.00h

Service : Bibliothèque					
Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Bibliothèque	Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe	C	1	1	35.00h
Service : Ecole					
Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Atsem	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle	C	1	1	22.50h

-D'inscrire au budget les crédits correspondants

- Demande à Mr le Maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Participation de la commune de Guitté pour l'année 2017-2018 (DEL 2018-30)

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de la commune de Guitté. Lors de la dernière réunion, le conseil municipal a délibéré sur le montant de la participation financière dû par la commune de Guitté pour les enfants scolarisés à l'école publique de Médréac. Une famille de 3 enfants a quitté la commune de Guitté fin février 2018, il convient donc de revoir le montant de la participation délibéré précédemment.

Commune	Nom	Prénom	Classe	Date de naissance	Participation demandée
Guitté	BOCHORISHVILI	Mathéo	PS	13/07/2014	1 348.28€/10*6= 808.96
	BOURDET	Louise	PS	20/02/2014	1 348.28€
	BOUVIER	Malô	MS	07/05/2013	1 348.28€
	TROCHON	Leya	MS	19/06/2013	1 348.28€
	FROSTIN	Lola	MS	04/05/2013	1 348.28€
	TARDIVEL	Maxence	GS	09/09/2012	1 348.28€
	MARILLEAU	Matilin	GS	24/01/2012	1 348.28€
	TARDIVEL	Mathis	CP	26/08/2011	329.70€
	VERGER	Nuno	CP	09/04/2011	329.70€
	BOUVIER	Madie	CE1	31/08/2010	329.70€
	PARIS	Ewenn	CE1	01/04/2010	329.70€/10*6=197.82
	CHEVALIER	Mai-Li	CE1	31/03/2010	329.70€
	TROCHON	Ilan	CE1	27/06/2010	329.70€
	BOURDET	Ewen	CE2	15/06/2009	329.70€
	MARILLEAU	Titouan	CM1	18/08/2008	329.70€
	PARIS	Johann	CM1	02/08/2007	329.70€/10*6=197.82
Total commune de Guitté					11 602.18 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le nouveau montant de la participation à demander à la commune de Guitté.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le montant de 11 602.18€ à demander à la commune de Guitté pour la participation de l'année 2017/2018

CHARGE Monsieur le Maire d'émettre le titre correspondant.

Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014 (DEC 2018-01)

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Branchement eau potable bloc sanitaire Rue de l'Eglise	Véolia	1292.86€	14/03/2018
Branchement eau potable espace carrefour centrale	Véolia	1 918.46€	15/03/2018
Remplacement moteur sur turbine	Agrimené	4 214.00€	23/03/2018

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la décision présentée ci-dessus lors de la réunion du 26 mars 2018.

Questions diverses

- DIA :

- 20 Chemin du Pré Renault

- 8 Rue des Mégalithes

- Tirage au sort des jurés d'assises 2019

- Monique MACÉ fait part du recrutement d'un agent pour le remplacement au poste accueil.

- Fabienne DEMAY informe les membres présents qu'un choix de plants a été fait par la commission pour l'embellissement et le fleurissement de la commune et des supports de balconnières ont également été commandés pour la mise en place sur les candélabres.

- Xavier Dugenetais fait un point sur la dernière rencontre avec les professionnels de santé pour la recherche d'un médecin

- Christophe Allée fait part du passage de M. Lefèvre pour une visite de l'orgue situé à l'église, un diagnostic doit être réalisé

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 30 avril 2018 à 20h00

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.